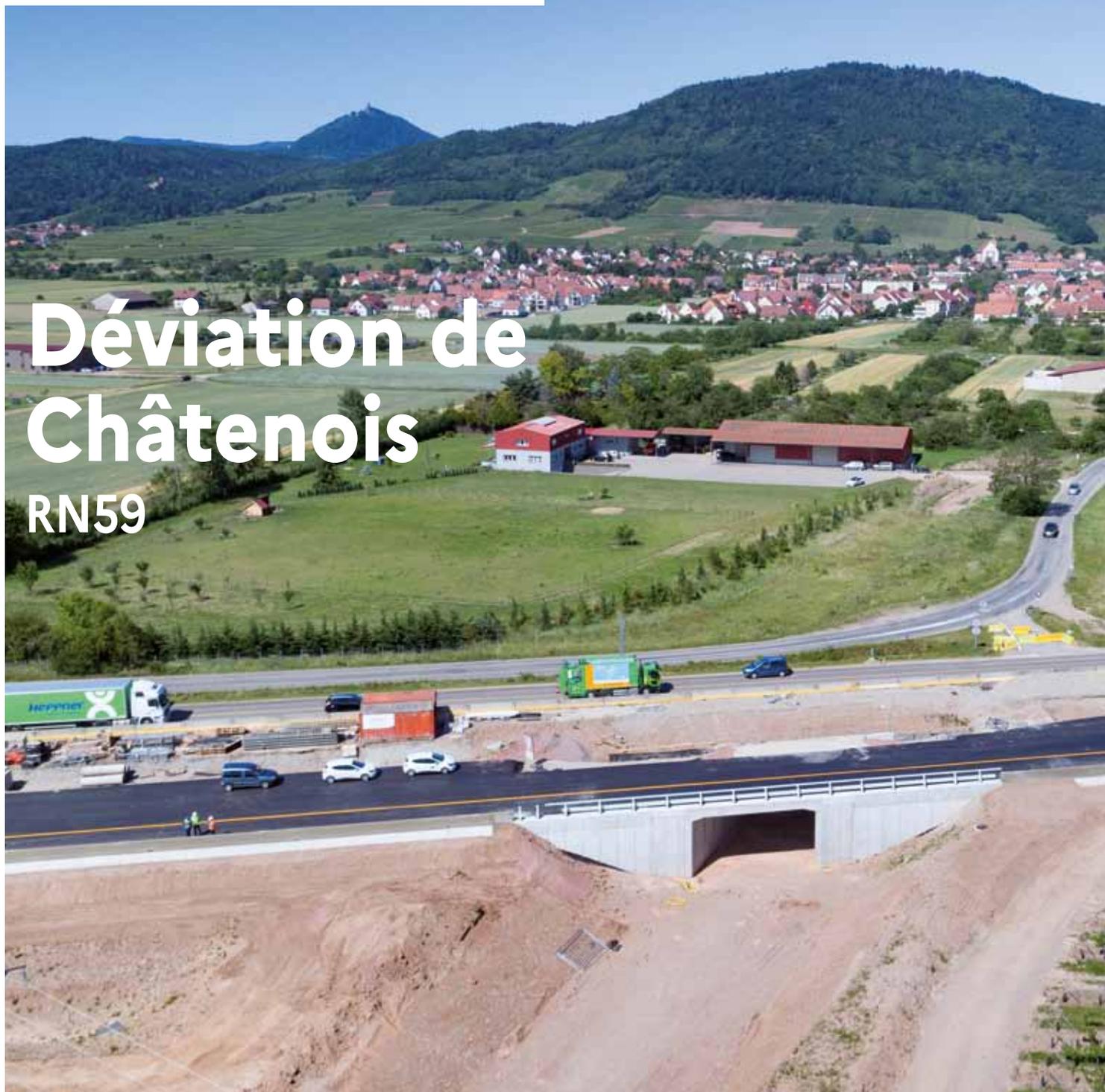


## La lettre d'information

N°2 - Août 2020

# Déviations de Châtenois RN59



## Avancement des travaux en cours

La 1<sup>ère</sup> phase des travaux du tronçon à l'Est de Châtenois s'est déroulée sans encombre jusqu'à l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. Les travaux ont été arrêtés le 17 mars en raison du confinement et ont repris le 30 avril, en veillant à respecter l'ensemble des préconisations de sécurité sanitaire applicables pour la continuité des activités de la construction dans le cadre de l'épidémie (cf. encadré ci-contre).

Le demi-ouvrage côté Sélestat et la nouvelle chaussée de la RN59 côté Est ont ainsi pu être finalisés et la circulation a été basculée sur ces aménagements dès le 29 mai. Ce basculement de la circulation permet de libérer les emprises de l'ancienne chaussée RN59 côté Châtenois et de réaliser les travaux de la seconde phase : construction du demi-ouvrage côté Châtenois et de la nouvelle chaussée de la RN59 côté Ouest.

Comme pour la première phase, ces travaux devraient durer 6 mois et nécessitent la fermeture du Vieux Chemin de Sélestat depuis le parking de covoiturage (au niveau du giratoire de sortie d'autoroute) jusqu'au chemin agricole reliant le Vieux Chemin de Sélestat et le Neuerweg.

À l'issue de cette seconde phase, la chaussée du Vieux Chemin de Sélestat, sous les deux demi-ouvrages, devra encore être réalisée avant de pouvoir relier Châtenois et Sélestat sans passer par la RN59. La fin des travaux est envisagée au début de l'année 2021.

### Quelles sont les conditions de travail sur le chantier dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 ?

La reprise du chantier a nécessité une concertation large entre le Maître d'ouvrage, le Maître d'oeuvre, le coordonnateur SPS (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé) et les entreprises de travaux. Cette concertation a permis d'acter la reprise du chantier sous réserve de respecter strictement les gestes barrières ainsi que l'ensemble des préconisations de sécurité sanitaire du guide de l'OPPBT (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) pour la continuité des activités de la construction et en particulier :

- Port du masque obligatoire
- Distanciation sociale
- Lavage des mains de façon régulière
- Un seul conducteur dans les engins
- Limitation du prêt des outils entre ouvriers
- Présence limitée de personnes sur le chantier
- Lavage fréquent de la base vie
- Apport de repas pour les salariés
- Décalage des pauses et adaptation de la base vie (moins de personnes simultanément)
- Mise en place d'un référent Covid pour chaque entreprise sur site



député de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Bas-Rhin, de Marcel Bauer, maire de Sélestat et vice président du Conseil départemental du Bas-Rhin, de Luc Adoneth, maire de Châtenois, et de nombreux élus locaux.

Cette cérémonie a été l'occasion de poser la première pierre de la déviation, au niveau du futur ouvrage de franchissement du Vieux Chemin de Sélestat sous la RN59.

## Cérémonie de début des travaux

Une cérémonie de démarrage des travaux de la déviation de Châtenois s'est déroulée le mercredi 4 décembre 2019, en présence de Jean-Luc Marx, alors préfet de la région Grand Est, de Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin, de David Valence, vice-président de la Région Grand Est en charge des mobilités et des infrastructures de transport, de Antoine Herth,

## Travaux à venir

Les prochains travaux se dérouleront sur la route des Vins (RD35 – à la sortie de Châtenois vers Scherwiller) et démarreront à la rentrée 2020.



Ils consistent à réaliser, à l'Ouest de l'actuelle route des Vins, de nouveaux ouvrages de franchissement du Giessen et de la future déviation. À l'issue de ces travaux, la circulation de la route des Vins sera basculée sur ces nouveaux ouvrages et l'ancienne chaussée sera démantelée.

## Diagnostic archéologique

Le déboisement du secteur de la route des Vins a été réalisé à l'automne 2019 et le diagnostic archéologique de la zone a été conduit dans la foulée. Il a permis de mettre à jour les vestiges d'un ancien moulin à l'emplacement de l'ancienne scierie démolie en 2016. Il donnera lieu à une fouille archéologique de « sauvegarde » sur une zone de 1 100 m<sup>2</sup> autour de cet ancien moulin.

Suivront les travaux de rétablissement de la route de Villé au Val de Villé (RD424), qui consisteront à aménager un carrefour giratoire permettant les échanges entre les deux vallées (Villé et Sainte-Marie-aux-Mines) avec la future déviation.



Les travaux se poursuivront ensuite par la réalisation des deux ouvrages de franchissement de la voie ferrée (à l'Est et à l'Ouest du projet) et par la réalisation d'un rétablissement de chemin agricole.

Une fois tous les rétablissements réalisés (routes départementales, voie ferrée, chemin agricole ...), la section courante de la déviation pourra être réalisée, reliant tous les ouvrages entre eux.

La mise en service de la déviation est prévue à l'horizon 2023.





## Aménagement du giratoire du Danielsrain

Les travaux du carrefour giratoire du Danielsrain ont été achevés à la fin de l'année 2019, à l'exception de quelques travaux de finition.

Ce nouvel aménagement permet de sécuriser l'intersection entre la RN59 et la RD167 menant à La Vancelle, qui était particulièrement accidentogène en raison de la faible visibilité. Il permettra également de sécuriser les entrées et sorties des camions souhaitant accéder au stock des matériaux issus du creusement du tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines, matériaux qui seront réutilisés pour le remblai de la déviation de Châtenois.

Un aménagement paysager du secteur sera réalisé à la période favorable aux plantations, en fin d'année 2020.

## Transfert des autoroutes et routes nationales

Extrait de l'article 6 de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace :

« 1. Les routes et autoroutes non concédées, classées dans le domaine public routier national et situées dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à la date de publication de la présente loi sont transférées avec leurs dépendances et accessoires dans le domaine public routier de la Collectivité européenne d'Alsace [...] »

Le transfert des autoroutes et routes nationales à la Collectivité européenne d'Alsace s'accompagne du transfert du personnel s'occupant quotidiennement de ces routes, soit les agents de la division d'exploitation de Strasbourg, les agents du service d'ingénierie d'Alsace Franche-Comté de la direction interdépartementale des routes Est (DIR Est) et les agents du pôle maîtrise d'ouvrage de la DREAL Grand Est. Ce transfert sera opéré le 1er janvier 2021.

A compter du 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace assurera donc la maîtrise d'ouvrage du projet de déviation de la RN59 à Châtenois.